



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 22961

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur l'avenir du programme Erasmus. Ce programme, créé en 1987, permet aux étudiants européens d'effectuer tout ou partie de leur cursus dans un autre pays de l'Union européenne. Ce programme connaît un réel succès, près de 3 millions d'étudiants de 33 pays ont pu en bénéficier. Cependant, il manque 90 millions d'euros pour boucler le budget 2012, en remboursement des prépaiements effectués par les États, mettant en cause la pérennité du programme Erasmus. Si ce déficit n'était pas rapidement comblé, 15 % des étudiants pourraient perdre leurs bourses, et des échanges seraient annulés à partir de la rentrée 2013. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour permettre d'assurer la pérennité de ce programme.

Texte de la réponse

La pérennité du programme européen d'échanges « Erasmus » n'est pas menacée. Le Conseil et le Parlement européen se sont accordés, le 12 décembre 2012, sur le projet de budget rectificatif pour 2012. S'agissant du programme « éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV) », dont fait partie Erasmus, ce budget rectificatif prévoit le versement de 180 millions d'euros complémentaires pour l'exercice 2012. L'accord intervenu entre les institutions à cette occasion permet en outre de sécuriser une hausse de 2 % des crédits d'engagements du budget 2013. La commissaire européenne chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme, de la jeunesse et des sports, Mme Androulla Vassiliou, a ainsi pu appeler les actuels et les futurs étudiants Erasmus à « se rassurer » : la Commission est en effet en capacité d'honorer les paiements aux agences nationales qui seront effectués fin 2012 et au début de l'année 2013. Pour sa part, la France a soutenu la proposition de la Commission concernant le programme EFTLV et singulièrement, la priorité donnée au programme Erasmus. Lors de son intervention devant l'Assemblée nationale le 2 octobre dernier, le Premier ministre avait ainsi rappelé que « le programme Erasmus devra monter en puissance et bénéficier à un nombre plus important d'étudiants, notamment issus de familles modestes ». La France a ainsi fortement contribué à la réunion d'une majorité qualifiée qui a permis l'adoption du budget rectificatif par le Conseil de l'Union européenne. Pour la prochaine période de programmation 2014-2020, la Commission a proposé un nouveau programme, « Erasmus pour tous » : dans une perspective d'intégration et de simplification, il doit réunir les anciens programmes pour l'éducation, la jeunesse et le sport actuellement regroupés sous l'appellation Education et formation tout au long de la vie (EFTLV) : Erasmus, Jeunesse en action, les programmes internationaux : Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulin, et la coopération bilatérale avec les pays industrialisés. Dans la négociation financière, la France a défendu que le programme soit doté de moyens suffisants. C'est ainsi que le Conseil européen des 7 février 2013 est convenu que les fonds affectés au programme Erasmus pour tous « seront en nette croissance par rapport au niveau de 2013 ». A ce stade des négociations, il est envisagé de consacrer au programme « Erasmus pour tous » un budget de 13,01 milliards d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Drapeau](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22961

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3415

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5768